

Plein feu sur  
les régimes  
politiques

P 7

Dialogue politique, dernier round ce 31 mai

• **Des bruits autour d'une  
éventuelle prolongation**

P 3

• Alphonse Kpogo exhibe les  
muscles face à la parole

P 7



LE

# LIBÉRAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0168 du Vendredi 30 mai 2014 - 250 F CFA / Etranger 1€

Etats généraux de la presse  
togolaise, les choses  
semblent se préciser



Le comité  
d'organisation en  
place dans les  
prochains jours  
près de 200  
délégués attendus

P 3

Promouvoir de  
meilleures pratiques  
en matière lutte  
contre le VIH/SIDA



L'USAID  
organise un  
atelier régional

P 5

## Finiki... c'est fini



© Photo Louis Vincent

## Inhumation de la diva de la chanson togolaise ce samedi à Lomé

P 3

## Les notaires togolais mettent à jour leurs connaissances sur l'acte uniforme révisé



Trois bons jours la semaine dernière pour permettre aux notaires togolais de se mettre au pas vis-à-vis des innovations dans le secteur du notariat. C'est une formation à mettre à l'actif de la chambre des notaires en collaboration avec la commission nationale OHADA. La formation qui a permis aux notaires une mise à jour de leurs connaissances, a porté sur l'acte uniforme portant sur le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

L'acte uniforme révisé selon la présidente de la chambre des notaires, a introduit plus de flexibilité dans le droit des sociétés OHADA en

l'adaptant aux impératifs actuels de la vie des affaires. Cet acte uniforme révisé faut-il le souligner, apporte des dispositions novatrices dans plusieurs domaines notamment dans la création de la société par action simplifiée, la possibilité d'ouvrir des bureaux de représentation ou des liaisons, la reconnaissance du pacte d'actionnaires organisant entre autre les relations entre associés ou actionnaires. On parle aussi de la composition des organes sociaux, l'accès au capital social et le renforcement de la sécurité juridique.

La formation a été assurée par des experts en droit à travers diverses communications. La majorité des notaires accompagnés de leurs collaborateurs et des membres de diverses administrations impliquées dans les procédures de création d'entreprises ont pris part à cette formation qui s'est déroulée dans les locaux de l'Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux ENAM.

Dans son propos pour clore l'atelier, la présidente de la chambre des notaires du Togo Me Kadjaka Abougnima a rappelé à ses confrères notaires que le monde des affaires est en pleine mutation et les acteurs économiques avaient besoin d'instruments juridiques pour s'adapter aux nouvelles réalités qui s'imposent à tous. Elle a ensuite invité les uns et les autres à s'approprier ce nouvel acte uniforme. ■

PF

## La Ministre ANATE Kouméalo a reçu le nouveau bureau du CONAPP

Le nouveau bureau du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a été reçu mardi par Mme Germaine Kouméalo Anaté, ministre de la Communication, de la culture, des arts et de la formation civique.

Il s'agit d'une visite de courtoisie au cours de laquelle M. Jean Paul Agboh Ahouélé, président du CONAPP a présenté à la ministre, les membres du nouveau bureau du Conseil, élu le 18 avril dernier.

M. Agboh Ahouélé a profité de l'occasion pour informer Mme Anaté des défis qui attendent son bureau: le renforcement de la professionnalisation, la structuration des entreprises de presse, la mobilisation de ressources etc...

Les échanges se sont déroulés en présence M. Kegewe



Sogoyou (conseiller technique) et de M. Kossi Tinakas (secrétaire général du ministère).

La ministre a pour sa part, salué la démarche menée par les membres du bureau du CONAPP et les a encouragés.

"Les médias ont besoin de ressources et nous travaillerons aussi à vos côtés pour appuyer vos besoins. Nous nous battons à vos côtés pour doter le secteur de plus d'outils et de moyens", a promis Mme Anaté.

Les discussions ont également porté sur les états généraux de la presse togolaise qui se tiendront probablement le mois prochain. ■



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC  
du 23 décembre 2010

### Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

### Comité de Rédaction

Schmidt EZA  
Dieudonné ESSOHANAM  
Sémy MAREKA  
Charles KEYEWA  
P. Fabrice

### Correcteur

S. Didier

### Infographie

Raphaël AHABLE

### Adresse

Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO

### Imprimerie

La Colombe

### Tirage

2000 exemplaires

## L'Association des Fans du Président Faure officiellement lancée

Les récentes manifestations émaillées de violences qu'a connu le carrefour des affaires de Lomé Dekon ont non seulement écorné l'image de ce secteur mais aussi de ses habitants. Conscient de cette parodie dont faisait l'objet leur lieu d'affaire, les commerçants et commerçantes ont créé une association qui fait montre de leur position sur le climat politique Togolais concernant leur site d'activité (Dekon).

C'est ce mardi 27 Mai que l'Association des Fans du Président Faure (AFPF) a officiellement lancé ses activités. Basée à Dekon et à majorité composée de commerçantes et commerçants, cette association a pour objectif de contribuer au développement économique du Togo tout en restant soudée aux idéaux de paix, de non violence, de réconciliation et de cohésion



sociale entrepris depuis belle lurette par le Président de la République. L'AFPPF a pour but de sensibiliser davantage l'esprit de tolérance dans le cœur de tous les Togolais et faire comprendre aux peuples qu'aucun développement n'est

possible sans la paix et l'amour du prochain. Condamnant les violences avec la dernière énergie, Yovo ASRI a appelé les mouvances politiques à cesser de parler des jeunes pour leurs intérêts politiques et de laisser les concernés démontrer à la

population Togolaise que DEKON n'est pas un lieu de banditisme, mais plutôt un lieu qui regroupe des jeunes responsables et soucieux de leur avenir. Interrogés, les jeunes ont également répondu que la motivation de la création de cette association est aussi guidée par l'idée d'accompagner les efforts louables du gouvernement, ainsi la jeunesse souhaite vivement contribuer à ce développement.

Les activités des prochains jours de l'association débiteront par une série de sensibilisation dans les différentes artères de la Capitale afin de mieux disséminer leur message et se faire connaître. Dirigée par un bureau de 7 membres, l'AFPPF est créée en Février 2014 sur initiative personnelle des commerçantes et commerçants de Dékon. ■

Charles

## Dialogue politique, dernier round ce 31 mai Des bruits autour d'une éventuelle prolongation

Course contre la montre pour le dialogue politique ouvert le 19 mai dernier au siège de Togotelecom. Conformément au chronogramme établi, ces discussions doivent prendre fin ce samedi 31 mai. Mais une question mérite d'être posée, la journée du samedi suffira-t-elle à aborder les points restants, harmoniser les positions et sortir un document consensuel sur les résultats de ce dialogue ? Dans les états major des partis politiques plane sur la fin des travaux une prolongation inévitable, affirme-t-on. Aucune position officielle du côté du gouvernement l'organisateur du dialogue.

Sur les 12 points à l'ordre du jour, 9 ont été déjà abordés selon un communiqué rendu public mercredi il s'agit des points sur le régime politique, la nomination et les prérogatives du Premier ministre, les conditions d'éligibilité du chef de l'Etat, la durée et la limitation du mandat présidentiel, l'institution du Sénat, la réforme de la Cour constitutionnelle, le mode de scrutin de toutes les élections, les mesures d'apaisement du



climat politique, et l'amélioration du cadre électoral.

Pour l'instant, que des supputations sur le contenu de ce qu'on peut considérer comme points d'accords ou de désaccords. Les participants se doivent d'être discrets conformément à la ligne de conduite définie par les participants au dialogue. Les discussions ont connu des moments d'arrêts notamment sur la question du choix ou non d'un facilitateur, l'incident avec l'intrusion de Me Ajavon Zeus et du professeur Wolou et aussi la journée du mercredi très tendue avec l'atercation entre Alphonse Kpogo du parti ADDI et Jean Claude Homawoo de

l'UFC sur les mesures d'apaisement et la question de la libération provisoire des détenus dans le cadre des incendies des marchés de Kara et de Lomé. Autant d'éléments qui pourraient plaider en faveur d'une prolongation de ce dialogue exclusivement réservé aux partis parlementaires. Il faudra attendre l'ultime journée de samedi pour définir la suite.

Le dialogue politique togotelecom2 le 18e depuis le début du processus démocratique était une exigence de l'opposition satisfaite par la majorité présidentielle.■

P. Fabrice

## Finiki c'est fini... Inhumation de la diva de la chanson togolaise ce Samedi à Lomé



Mozart à 35 ans, Bob Marley à 36 ans Bella Bellow à 27 ans, 2Pac Amharu Shakur à 25 ans et aujourd'hui FINIKI à 35 ans la liste est longue pour dire que les grands artistes n'ont parfois pas besoin d'un temps si grand pour accomplir des œuvres si immenses et marquer ce monde. Depuis le 22 mai dernier le peuple togolais pleure une de ses valeurs FINIKI. Castagnette à la main perle autour des reins FINIKI croyait en la tradition africaine son style musical Kamou ou Tchimou pour être plus précis elle l'a tiré du terroir kabye pour apporter un plus à la musique togolaise très enrichie de par sa diversité culturelle. La nouvelle de son décès a été vécue comme un coup de poignard dans le dos par la musique togolaise. Ce 22 mai, cela faisait exactement un mois jour pour jour qu'elle rentrait d'Allemagne ou elle est allée peaufiner son deuxième album selon ses proches.

Depuis l'annonce de son décès le monde des artistes se retrouve les manches pour un hommage à la taille du talent de la défunte. Deux grandes chansons composées à la vitesse de la lumière, une trentaine d'artistes pour poser la voix les sons passent en boucle sur les médias. Une veillée de prière ce vendredi, FINIKI sera conduite à sa dernière demeure ce samedi. Elle reposera désormais quelque part à Agoe une banlieue nord de la ville de Lomé. FINIKI, c'est fini le temps de vie a été si bref pour toi mais tes œuvres feront le reste elles combleront le vide que tu as laissé et te rendront immortelle comme Bella Bellow, Julie Akofa Grégoire Lawani, Brigadier Zimba et que sais-je encore, Adieu reine du Kamou.■

P. Fabrice

## Etats généraux de la presse togolaise, les choses semblent se préciser Le comité d'organisation en place dans les prochains jours près de 200 délégués attendus

Les états généraux de la presse togolaise annoncés pour se tenir entre le mois de mai et juin semblent se préciser. Le comité scientifique vient de rendre public le document de base de travail. Le document disponible sur le site de la HAAC et de republicoftogo.com, a été transmis aux organisations de presse. De sources proches du ministère de la communication, on s'achemine à la mise sur pied du comité d'organisation. Des correspondances ont été envoyées aux organisations de presse chacune devrait choisir un représentant qui devrait siéger au sein de ce comité.

Plus de 200 délégués sont attendus à savoir professionnels des médias, organes de presse, organisation de presse imprimeurs, distributeurs,



agences de communication professeurs d'université, experts nationaux et internationaux. Les états généraux pourraient se tenir en dehors de la capitale Lomé ce n'est pas encore acquis mais des réflexions sont menées dans ce sens. Pour l'instant, aucune date n'a été retenue pour le démarrage de ces assises.

L'idée des états généraux de la presse togolaise avait été annoncée lors d'un conseil des ministres. « le pari de la professionnalisation » c'est le thème de ces états généraux attendus par tous les acteurs de la presse togolaise.

Selon le document de base rendu public par le comité scientifique, l'émergence de la presse togolaise est confrontée à un handicap dont les pesanteurs sont :

- les manquements dans la pratique du journalisme ;
- insuffisance dans le management des entreprises de presse ;
- division et non représentativité des organisations professionnelles ;
- difficulté d'accès aux sources d'informations ;

- discrimination des organes de presse par les acteurs ;
- faiblesse ou absence de rémunération ;
- déficit du cadre légal ;
- insuffisance et non qualification des ressources humaines ;
- attaques contre la presse ;
- vétusté des infrastructures et du matériel ;
- violation de la règle de la confraternité...

Le document précise que les états généraux de la presse togolaise se déroulera sous forme d'activités notamment des conférences thématiques, des travaux en commission spécialisées des travaux en plénière.■

P. Fabrice

# La société civile et le secteur privé informés et sensibilisés sur le programme Millénium Challenge Corporation des Etats-Unis d'Amérique

Depuis 2005, le Togo s'est lancé dans une politique de grands chantiers afin de promouvoir le développement économique et social du pays. Cela nécessite une importante mobilisation des ressources pour relever ces défis de plus en plus pressants. C'est dans cette perspective que les plus hautes autorités du pays se sont inscrites dans le processus d'éligibilité du pays au Millénium Challenge Account, un fonds d'aide du congrès américain aux pays en voie de développement pour les aider à lutter contre la pauvreté par l'accélération de la croissance économique. Afin d'informer les acteurs au développement sur les indicateurs et les critères d'éligibilité ainsi que leur rôles et responsabilités dans le processus, le ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire a organisé, sous le haut patronage du Président de la République, et avec l'appui du PNUD et de l'Ambassade des USA, les 22 et 23 mai 2014 à l'Hôtel Sancta maria, un atelier d'information des Organisations de la



société civile et du secteur privé sur le processus d'éligibilité du Togo au Millénium Challenge Account (MCA).

En effet, pour qu'un pays devienne éligible à cette aide, il faut qu'il satisfasse à 20 indicateurs répartis en trois catégories à savoir la bonne gouvernance, investissement dans le

capital humain et la liberté économique. Le Togo est sur la bonne voie, note avec satisfaction et optimisme l'ambassadeur des USA au Togo, Robert Whitehead. Pour lui, « le Togo a affiché une forte amélioration par rapport à l'année précédente. Le comportement des élections législatives de juillet 2013 était

tel que le Togo bénéficiera certainement d'une amélioration sur la prochaine fiche de score dans la catégorie des droits politiques ».

Il est à noter que depuis 2013, le Togo a fait des progrès qui ont contribué à améliorer le score card 2015 dans la création d'entreprise, le respect des libertés civiles et le gain de 20 places dans le classement de transparency international en matière de lutte contre la corruption.

La disponibilité en temps voulu des données statistiques, la communication sur les mesures prises et les résultats des réformes engagées par le gouvernement constituent des éléments qui permettront au Togo d'être éligible à ce fonds. Partenaires incontournables pour les décideurs politiques, les acteurs de la société civile et du secteur privé sont invités à informer et sensibiliser la population et jouer un rôle de veille et de suivi des engagements pris par les différentes parties. ■

*Anthelme Shakespeare*

## Amélioration du climat d'affaires au Togo « Les réformes ne réussissent que si elles sont connues,..., et acceptées par les bénéficiaires »

Au cours du conseil des Ministres du 09 avril dernier, le gouvernement togolais a adopté d'importantes réformes au profit du secteur privé en vue de l'amélioration du climat des affaires non seulement au Togo mais aussi dans l'espace OHADA. Portant sur six principaux points, ces réformes qui visent à réduire les lourdeurs et les coûts liés aux procédures de création d'entreprises ont fait la une de notre parution du 10 avril 2014. De l'instauration des normes moins contraignantes et moins coûteuses en matière de création d'entreprises que de publication, en passant par l'allègement des normes régissant le permis de construire, l'exécution des contrats, le transfert de propriété et les avantages fiscaux qui en découlent, il est clair aujourd'hui que l'inexorable dynamique insufflée depuis quelque temps déjà par le Togo a mis son cap



sur une progressive amélioration de l'environnement des affaires. Une initiative gouvernementale avec l'appui de la Banque mondiale a, à juste titre, organisé un atelier d'information et d'échanges avec l'ensemble des acteurs clés sur ces importantes réformes qui visent à améliorer les conditions de création des entreprises et faciliter l'exercice

des activités économiques. L'objectif était de partager avec ces acteurs la teneur des réformes effectuées par le gouvernement et d'entamer les réflexions sur les prochaines actions à mener ; il s'agit en outre de mettre au centre des discussions les bénéficiaires des réformes, en permettant une meilleure appropriation : « Les réformes ne réussissent, que si elles sont connues,



acceptées par les bénéficiaires et mises en œuvre de façon satisfaisante par les administrations concernées » tels étaient les propos de M. Hervé Assah, Représentant résident de la Banque Mondiale au Togo. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a rassuré le Togo sur la volonté de la Banque Mondiale à toujours accompagner un tel exercice et suggéré par ailleurs un rendez-

vous annuel sur le climat des affaires car pour lui, ce type d'exercice permet « aux gouvernements de mesurer la réceptivité des réformes, au secteur privé d'apprécier les efforts du gouvernement et enfin de contribuer à la réflexion sur une amélioration du climat des affaires ».

Ouvert par le ministre d'Etat Esso Solitoki, représentant du Premier Ministre et en présence de la ministre du commerce et de la promotion du secteur privé Legzim Balouki, on ose espérer une globale satisfaction au sortir de cet atelier et vivement que le Togo maintienne cette dynamique des réformes du climat des affaires, qui devrait à terme intensifier les investissements nationaux, régionaux et internationaux dans des secteurs susceptibles de contribuer à l'amélioration de la vie des Togolais. ■

*Démocrate Koudama*

## Promouvoir de meilleures pratiques en matière lutte contre le VIH/SIDA L'USAID organise un atelier régional

Dans le cadre de la promotion des meilleures pratiques en matière de fourniture de services aux populations les plus vulnérables à l'infection au VIH en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'USAID Agence des Etats-Unis pour le Développement International a organisé un atelier régional sur les populations affectées de manière disproportionnée par l'infection au VIH. Démarré le 27 mai dernier, cet atelier a pris fin hier à Accra, en terre ghanéenne. Il a rassemblé quelques 75 responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile de dix pays de la région, des institutions régionales à l'instar de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), des

partenaires au développement et des organisations de populations vulnérables. Au menu des discussions, il était primordial de plancher sur la fourniture de services et les politiques à adopter afin d'améliorer les stratégies de prévention, de traitement et de prise en charge de ces populations.

M. Alex Deprez, directeur de la mission de l'USAID en Afrique de l'Ouest dresse un bilan des échanges : « les experts reconnaissent qu'il est essentiel d'adopter des approches ciblant les populations clés, souvent victimes d'une forte marginalisation et difficilement accessible, afin d'atteindre l'objectif d'une génération sans SIDA ; Des études révèlent



qu'une affectation adéquate de ressources à la prévention et à la prise en charge de ces populations vulnérables, où l'on enregistrerait le plus grand nombre de nouvelles infections, aurait un impact positif au-delà même de ces populations. » Il a donc beaucoup été question de

jeter un regard sur les études menées et de définir ensemble les priorités en matière de recherche, de programmes et de politiques.

Pour rappel, le taux de prévalence de l'infection au VIH en Afrique de l'ouest et du Centre demeure faible, avec 12

pays sur 24 faisant état d'un taux national de 2%. Toutefois, la prévalence chez les populations vulnérables de cette région est de 3 à 30 fois plus élevée par rapport à la population générale. Il est donc crucial que la riposte à la maladie s'appuie sur des approches innovantes et ciblées, axées sur la fourniture de services à ces populations si l'on veut vraiment atteindre cet objectif « génération sans SIDA ». L'atelier a bénéficié du financement du Plan d'Urgence du Président des États-Unis pour la Lutte contre le SIDA (PEPFAR) avec des partenaires notamment Johns Hopkins University, Family Health International et Futures Group.■

Le Démocrate

## VIH SIDA au Togo, l'épidémie se féminise Deux jeunes filles infectées pour un garçon

L'infection par le VIH SIDA demeure un problème de santé publique mais l'espoir est permis en ce qui concerne la lutte contre cette épidémie au niveau du Togo. En effet le taux de prévalence qui est de 3,4% est resté stable depuis 3 ans. On observe une diminution du taux de contamination avec une baisse de 58% de nouvelles infections au sein de la population générale entre 2001 et de 2011. Cette baisse a été de 45% chez les enfants de 0 à 14 ans et de près de 57% chez les professionnels entre 2005 et 2011

Mais la gente féminine demeure la couche plus vulnérable. Sur les 130 000 PVVIH adultes que compte le Togo, 73 000 sont des femmes soit 56%. Elle est encore plus accrue au niveau de la couche jeune avec par exemple en 2011 près de 15000, jeunes filles vivant avec le VIH contre 6400 garçons soit environ deux filles infectées pour un garçon. La vulnérabilité de la femme à l'infection VIH s'explique par plusieurs facteurs aussi bien naturels, scientifiques socio économiques et culturels.

Dans l'ensemble, la lutte a évolué et ceci grâce aux actions conjuguées du gouvernement, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Mais la bataille contre le mal est loin d'être terminée et des défis de taille sont à relever notamment en matière d'accès universel pour offrir les ARV à plus de 80% de personnes vivant avec le virus, réduire de façon sensible le taux de mortalité lié au VIH et la réduction à zéro de la transmission du VIH à l'enfant à l'horizon 2015. Aujourd'hui, il est avéré que la quasi-totalité de la population, dispose d'un niveau de connaissance relativement élevé sur le VIH. 88% connaît l'ensemble des modes de transmission et 80% de la population maîtrise l'ensemble des moyens de prévention du VIH selon une étude réalisée par la cellule de communication du Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte Contre le SIDA. Selon la même étude, 43,17% des jeunes de 15 à 24 ans dispose d'un bon niveau de connaissances exactes.

	2011	2001
<b>Situation dans la population générale</b>		
Prévalence (15-49 ans)	3.4%	4.1%
Incidence	0.23%	0.55%
Nombre de PVVIH adultes	130000	110000
Nombre Femmes	73000	62000
Nombres de jeunes de sexe masculin de 15-24 ans	6500	8500
Nombre de PVVIH jeunes de sexe féminin de 15-24 ans	20000	15000
Nombre d'enfants à 14 ans	19000	13000
Nombre d'orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH (OEV)	89000	76000
Nombres de décès	7600	8100
Nombres PVVIH adultes et enfants sous ARV	29045	354
<b>Situation dans certains groupes spécifiques</b>		
Femmes enceintes en consultations prénatales	3.6%	5.8%
Professionnels de sexe	13.1%	29.5% (2005)
Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes	20%	ND*
Prisonniers	4.3%	ND
Usagers de drogues	5.5%	ND

Notes : ND=Non disponible

Eliminatoires CAN U-20/ Mission  
commando

## Contre toute attente le Togo s'offre le Maroc et hérite du Mali



L'adage populaire commune à tous les peuples et approprié par les Togolais n'a jamais aussi fait l'unanimité : « Impossible n'est pas Togolais ». Quand tout le monde croyait la cause perdue, que tous tiraient à boulets rouges sur eux, ils accomplissent le miracle. Il s'agit bel et bien des Eperviers Juniors qui ont fait l'exploit au Maroc quand on les attend le moins. Rien n'était prévisible d'autant qu'ils étaient dominés

à la mi-temps par les Lionceaux de l'Atlas. Cependant les poulains d'Adam Fazazi et de Joël Atsu ont su prouvé qu'ils valaient quelque chose, qu'ils n'étaient pas du voyage pour rien. Battu à l'aller 2-0, le Togo s'est finalement qualifié pour le tour suivant en s'imposant 4-2 en terre maghrébine.

Rentrés en grande pompe, les Eperviers juniors ont été chaleureusement accueillis, félicités pour le travail

accompli et exhortés à plus de détermination pour la suite des qualifs. En guise d'encouragement, le gouvernement togolais leur a offert une somme de 500.000 FCFA par tête, un butin amplement mérité eu égard à la performance. Il reste néanmoins l'obstacle malien, la dernière épreuve à réussir si l'on veut vraiment jouer cette CAN U-20 que le Sénégal accueillera prochainement. Le match aller se jouera à Bamako le 16 août prochain tandis et le retour, le 31 de ce même mois soit deux semaines plutard en terre togolaise. Les Eperviers juniors ont tout intérêt à profiter du répit et intensifier les préparatifs pour ce grand challenge. Ils n'ont plus le droit à l'erreur et doivent se surpasser pour ne pas décevoir le public sportif qui recommencer par rêver. A cœur vaillant, rien d'impossible. ■

Ella

## Le championnat de football D1 Semassi en tête après la 7e journée



Les guerriers de Tchaoudjo coché par Tchaniélé Banagardé toujours la tête du classement du championnat D1 de football à l'issue de la 7e journée disputée mercredi dernier. Sémassi qui était en déplacement à Lomé pour croiser le fer avec l'As Togoport a été contraint au partage des points. Ses poursuivants immédiats Anges de Notse et Foadan de Dapaong ont été également obtenu un nul face respectivement à UNISPORT un but partout et zero but partout.

Les autres résultats, à Kara le club de la Kozah s'impose face à l'As Douane 1 but 0. Gbikinti et Agaza se partagent les points à Bassar après un score d'un but partout. Le duel de proximité entre Gomido et Maranatha s'est soldé par un match nul zero but partout. La 8e journée se dispute se week end. ■

DM



Tel.: 90 01 57 86  
90 05 55 13

**Soir au Village**  
L'Expression du Terroir

**LYJ MUSIC AFFAIRES / REVEL' ACTIONS**

**PRESENTENT**

**SOIR AU VILLAGE**

**4ème EDITION**

**Vendredi 06 Juin 2014 à 22H**

**Au VIP CLUB BOIS D'EBENE**

*Waéza*

*Taldeo*

*Kabité*

**Ensemble Valorisons nos Traditions**

## Plein feu sur les régimes politiques

*P*armi les 12 points à l'ordre du jour du dialogue inter-togolais figure en bonne place la question du régime politique. Au Togo et conformément à la constitution de 1992, ce régime selon les spécialistes est calqué sur le modèle de la France avec un régime semi-présidentiel et semi-parlementaire. Des voix s'élèvent aujourd'hui au sein de la classe politique pour un autre régime. Mais lequel pour bien aller pour les Etats africains et principalement le Togo. Votre journal vous propose à travers cet article, une immersion au cœur des régimes politiques qui existent.

On désigne par régime politique le mode d'organisation des pouvoirs publics : mode de désignation, compétences, définition des rapports entre les différents pouvoirs.

Les régimes politiques sont le fruit du jeu des forces politiques dans le cadre institutionnel défini par la Constitution ou par la coutume. S'ajoutent d'autres facteurs, historiques, idéologiques, culturels, qui déterminent la nature des régimes politiques.

Tous les régimes ne sont pas démocratiques. Les démocraties se distinguent par l'existence d'une pluralité de partis politiques, par la liberté de choix laissée aux citoyens et par la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Par ailleurs, on peut classer les différents types de régimes démocratiques selon qu'ils privilégient la collaboration des différents pouvoirs (régime d'assemblée, régime parlementaire) ou leur stricte séparation (régime présidentiel). Certains régimes présentent par ailleurs un caractère mixte, à la fois parlementaire et présidentiel.

### Le régime d'assemblée

Le régime d'assemblée est un système institutionnel dans lequel tous les

pouvoirs procèdent d'une assemblée élue au suffrage universel direct. Celle-ci élit en son sein des comités qui exercent les fonctions exécutives et, le cas échéant, judiciaires.

Un tel régime est caractérisé par la confusion des pouvoirs et par l'omnipotence du Législatif. Il n'est le plus souvent pratiqué qu'à titre transitoire par des assemblées chargées d'élaborer une Constitution. Tel fut notamment le cas, en France, de la Convention (1792-1795) : on parle pour cette raison de régime conventionnel.

### Le régime parlementaire

Le régime parlementaire se distingue du régime d'assemblée par une plus grande séparation des différents pouvoirs et par l'existence de mécanismes de régulation en cas de désaccord entre l'exécutif et les assemblées parlementaires.

La principale caractéristique de ce régime réside dans la nécessité pour le Gouvernement de disposer de la confiance de la majorité parlementaire : il est donc responsable devant elle et doit remettre sa démission s'il ne dispose plus d'une majorité.

Pour cette raison, l'exécutif est dissocié entre le chef de l'État et le Gouvernement. Le premier, qui peut être un monarque, incarne la continuité de l'État et ne participe pas à l'exercice du pouvoir en dehors de la nomination du chef du Gouvernement. N'ayant pas, en principe, de rôle actif, il est politiquement irresponsable. En revanche, le chef du Gouvernement et ses ministres assument la conduite de la politique nationale sous le contrôle des assemblées parlementaires : l'autorité et la responsabilité politiques sont ainsi étroitement liées. Pour cette raison, la plupart des actes du chef de l'État doivent être contresignés par les membres du Gouvernement concernés.

Le fonctionnement du régime

parlementaire implique une étroite collaboration entre le Gouvernement et les assemblées. Les membres du Gouvernement, qui le plus souvent sont choisis parmi les parlementaires, ont accès aux assemblées. Le Gouvernement dispose par ailleurs de l'initiative législative et participe à l'élaboration de la loi.

Compte tenu des risques de blocage pouvant résulter de la mise en cause de la responsabilité du Gouvernement ou de la perte de confiance dans l'une des chambres, un pouvoir de dissolution est reconnu au chef de l'État ou au chef de Gouvernement. Le renversement du Gouvernement ou la dissolution apparaissent ainsi comme deux mécanismes de régulation permettant de surmonter les tensions qui peuvent survenir entre le Gouvernement et sa majorité. La dissolution présente, en outre, l'intérêt de solliciter l'arbitrage des électeurs.

### Le régime présidentiel

Mis en œuvre par les États-Unis en 1787, le régime présidentiel se caractérise par une stricte séparation des pouvoirs : le pouvoir législatif a le monopole de l'initiative et la pleine maîtrise de la procédure législative ; le pouvoir exécutif, qui dispose d'une légitimité fondée sur le suffrage universel, ne peut être renversé ; le pouvoir judiciaire dispose de larges prérogatives.

La principale caractéristique du régime présidentiel réside dans le mode de désignation du chef de l'État, élu au suffrage universel direct ou indirect. Le président jouit ainsi d'une forte légitimité qui fonde les larges pouvoirs dont il dispose. Il a le pouvoir de nommer et de révoquer les ministres et a autorité sur eux. L'exécutif relevant du seul président, celui-ci est à la fois chef de l'État et chef du Gouvernement. Sa responsabilité politique ne peut être mise en cause par les assemblées, mais,

réciroquement, il dispose de peu de moyens de contrainte à leur égard. En effet, il ne peut pas les dissoudre et dispose seulement d'un droit de veto sur les textes législatifs qui ne lui conviennent pas.

Les assemblées parlementaires détiennent pour leur part d'importantes prérogatives de législation et de contrôle. Elles ont ainsi la pleine maîtrise du vote des lois et le monopole de l'initiative législative. Elles disposent également de moyens d'investigation très poussés sur le fonctionnement des services relevant de l'exécutif.

### Le régime mixte

Ce régime correspond à celui de la Ve République depuis l'introduction de l'élection du président de la République au suffrage universel direct en 1962.

On y trouve certaines caractéristiques du régime présidentiel : le chef de l'État, élu par le peuple, choisit et révoque les membres du Gouvernement, s'il dispose d'une majorité parlementaire conforme à ses vues. Le régime mixte emprunte aussi des éléments au régime parlementaire : le chef du Gouvernement est distinct du chef de l'État et sa responsabilité peut être mise en cause par la chambre basse (en France, l'Assemblée nationale). Le chef de l'État dispose du pouvoir de dissolution et le Gouvernement bénéficie d'importantes prérogatives dans la procédure législative.

Un tel régime ne peut fonctionner qu'en cas d'accord entre le chef de l'État et la majorité parlementaire : dans une telle configuration le chef du Gouvernement est doublement responsable (devant le président de la République et devant le Parlement). Dans le cas contraire, le régime fonctionne comme un régime parlementaire à part entière : le président cède sa prééminence au Premier ministre. C'est le cas de figure de la « cohabitation » de la Ve République. ■

## Dialogue politique

# Alphonse KPOGO exhibe les muscles face à la parole

**O**n aura tout vu avec le dialogue politique en cours au siège de Togotelecom. Après le spectacle gratuit cocasse offert par Ajavon Zeus et son compère Wolou Komi lundi dernier, c'est Alphonse Kpogo qui se singularise mercredi à travers une action digne d'un autre âge. Sur le point lié à l'apaisement l'ANC-ADDI et la Coalition-Arc-En-ciel ont plaidé pour une liberté provisoire des détenus dans l'affaire des incendies des marchés, un avis que ne partage pas le délégué de l'UFC Jean Claude HOMAWOO pour qui il

fallait laisser la justice faire son travail et punir les coupables. Cette position a failli couter à HOMAWOO une agression physique de la part du député Alphonse KPOGO du parti ADDI. Les deux hommes ont failli en venir aux mains n'eut été l'intervention de Jean KISSI et le facilitateur Mgr Barrigah.

Cet incident regrettable qui rabaisse l'homme politique relance le débat sur l'acceptation de la contradiction en politique. La liberté d'expression ou de parole est l'une des pierres angulaires de la démocratie « Je



ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire » écrivait Voltaire.

Quel que soit la nature des propos tenus par Jean Claude HOMAWOO rien n'autorisait l'honorable KPOGO à y aller par les coups de points. Il s'agit ici d'un combat d'idée et non d'un combat corps à corps.

Mais seul celui qui ne maîtrise la scène politique togolaise peut être surpris par l'acte posé par le député Alphonse KPOGO. Membre du Collectif Sauvons le Togo cette organisation politique ne jurait que par la violence pour atteindre ses objectifs. De la destruction des biens publics en juin 2012 en passant par

l'agression physique des hommes politiques et des journalistes le CST et ses partis membres n'ont jamais levé le petit doigt pour ne serait-ce que condamner du bout des lèvres les actes de violence perpétrés par leurs militants. Et quand des cadres de ce collectif s'y mettent également ont fini tout simplement par conclure que tels leaders tels militants. Dommage pour des gens qui pourtant qui crient sur tous les toits pour réclamer un état de droit. ■

PF

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail-liberté-Patrie

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION



Agence d'Exécution des travaux Urbains à Haute Intensité de Main d'œuvre

## PROJET EDUCATION ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL AU TOTO (PERI)

COMPOSANTE 1 : ACCES ET RETENSION

VOLET : INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT

### FOURNITURE ET LIVRAISON SUR SITE DE MOBILIER AUX ECOLES NORMALES D'INSTITUTEURS (ENI) DE NIAMTOUGOU, SOTOUBOUA ET ADETA

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°004/PERI/AGETUR-TOGO/2014

Lomé, le 16/05/2014

1. Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'Avis Général de Passation des Marchés du projet paru dans le numéro wb1115 du 1<sup>er</sup> mars 2011 de « Development Business ».

2. La République Togolaise a obtenu une subvention de la Banque Mondiale par les fonds catalytiques de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous (IMOA-EPT) pour le financement partiel du coût de la fourniture et de la livraison sur site de mobilier aux écoles normales d'instituteurs (ENI) du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre des Marchés de fourniture de mobilier scolaire, objet du présent appel d'offres national.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation de la commande répartie en trois (03) lots. L'allotissement se présente comme suit :

Lot n°1 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Adéta

Lot n°2 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Sotouboua

Lot n°3 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Niamtougou

Pour chaque lot, la consistance des fournitures est indiquée dans le tableau ci-après :

N° DE PRIX	DESIGNATION	Quantité
100	Fourniture de bureau standard	9
200	Fourniture de bureau du Directeur plus retour	1
300	Fourniture de chaise du Directeur	4
400	Fourniture de chaise visiteur	14
500	Fourniture de fauteuil dossier haut du Directeur	9
600	Fourniture de fauteuil du Directeur	1
700	Fourniture de mini salon complet	1
800	Fourniture de table en bois teck pour ordinateur (modèle 1)	6
1100	Fourniture de chaise en bois teck pour professeur	86
1200	Fourniture de chaise semi métallique	480
1300	Fourniture de bancs semi métalliques bourrés pour Amphi	32
1400	Fourniture de table basse pour serveur et onduleur	2
1500	Fourniture d'armoire de rangement en bois teck	11
1600	Fourniture de rayonnage pour rangement des livres	22
1700	Fourniture de table semi métallique	270

Le délai de livraison des fournitures pour chaque lot est de six (6) semaines soit un virgule cinq (1,5) mois.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un (1), deux (2) ou les trois (3) lots. Les marchés seront attribués par lot ou par groupe de lots suivant la combinaison la plus économique pour le Maître d'Ouvrage en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire.

4. L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque « Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé – Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 – Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres à la même adresse à partir du 16/05/2014 aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des documents suivants :

**Pour les entreprises nationales/communautaires**

- carte d'opérateur économique en cours de validité ;

- extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Quitus fiscal/ des impôts datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Attestation de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

**Pour les entreprises étrangères**

- extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;

- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

**NB : A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées**

7. Les spécifications de qualification comprennent :

- ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des deux (2) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de soumission des offres, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés en défaveur du soumissionnaire. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés ;
- avoir réalisé une moyenne de chiffres d'affaires (en marchés de fourniture de mobilier) au cours des trois (03) dernières années supérieure ou égale à **une (01) fois le montant de son offre dans le domaine de la menuiserie métallique et/ou de la menuiserie bois** ;
- avoir réalisé à titre d'entrepreneur principal au moins deux (2) marchés dans le **domaine de la menuiserie métallique et/ou de la menuiserie bois** au cours des cinq (5) dernières années qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel ;
- la justification de facilités de crédit bancaire ou d'avoir liquide couvrant un montant minimum de 50% le montant hors taxes de son offre pour chaque lot ;
- la mise à disposition des ateliers de fabrication des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution de la commande.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux **ne s'appliquera pas**.

8. Le Dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse indiquée au **point 5** ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA**. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé « AGETUR Fonctionnement N°701 012 140 033 56 02 » ouvert à ECOBANK Lomé.

9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres National délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées au secrétariat de la direction technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, **le lundi 16 juin 2014 à 09 heures TU** au plus tard. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement le même jour, dans la salle de conférence de l'AGETUR-TOGO, **le lundi 16 juin 2014 à partir de 09 Heures 30 mn TU**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une **Garantie de Soumission** dont le montant (en francs CFA) est fixé à **deux millions cinq cent mille (2 500 000)** pour chaque lot.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une durée de cent vingt (120) jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO,

1337, boulevard Jean Paul II

Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84

Fax: (228) 22 26 46 53

Email: [ageturtogo@yahoo.fr](mailto:ageturtogo@yahoo.fr)

LOME - TOGO

La Direction Générale